

# BUREAU DU 7 FEVRIER 2020

## Délibération 2019\_02\_07\_01B Programmation des travaux

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	660 293	322 406
Eclairage public	1 447 537	128 482
Esthétique	499 653	141 953
Sécurisation	264 938	264 938
Travaux Gaz	8 710	0
Réseau Fibre Optique	5 795 113	5 595 133
Objets connectés	7 800	7 800
Etudes et Réalisations Energétiques	121 000	121 000

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette liste de travaux.

## Délibération 2020\_02\_07\_02B Adhésion à l'association ENERGY CITIES

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent l'adhésion à l'Association Energy Cities et autorisent M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

## Délibération 2020\_02\_07\_03B Adhésion à l'association TENERRDIS

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent l'adhésion à l'Association TENERRDIS et M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

## Délibération 2020\_02\_07\_04B Adhésion au Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE)

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent l'adhésion au Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) et M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

## Délibération 2020\_02\_07\_05B SIEL-TE : Participation à l'augmentation de capital de la SEM SOLEIL

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à faire le participer le SIEL-TE à l'augmentation de capital de SEM SOLEIL à hauteur de 2 150 000 euros maximum.

## Délibération 2020\_02\_07\_06B SIEL-TE : Participation à l'augmentation de capital des Ailes de Taillard

Les membres du Bureau, à la majorité, autorisent M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à faire participer SEM SOLEIL à l'augmentation de capital de la SAS des Ailes de Taillard à hauteur de 350 k€ maximum et M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer toutes pièces à intervenir.

## Délibération 2020\_02\_07\_07B Bilan d'activités du CGAS-SIEL et demande de subvention

Les membres du Bureau, à l'unanimité, prennent du bilan d'activité du CGAS-SIEL pour l'exercice 2020, fixent le montant de la subvention pour l'exercice 2020 à 52 500 €, approuvent la convention à passer avec le CGAS-SIEL pour l'exercice 2020, et autorisent M. le Président à signer la convention, ainsi que toutes pièces à intervenir.

## Délibération 2020\_02\_07\_08B Vente de terrain à la commune Roanne

Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident le déclassement de la parcelle du domaine public; autorisent M. le Président à signer la convention avec ENEDIS actant la sortie des biens du patrimoine de la concession, autorisent M. ROSSETTI, Vice-Président, à signer l'acte de vente dans les conditions sus mentionnées et autorisent M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

# BUREAU DU 7 FEVRIER 2020

## **Délibération 2020\_02\_07\_09B Dialogue compétitif - Infrastructure pour le réseau « Objets connectés »**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident l'attribution du marché ; autorisent M. le Président à procéder aux informations et notifications requises par la réglementation en vigueur ; autorisent M. le Président à signer le marché avec le soumissionnaire retenu et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette décision et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif ; autorisent M. le Président à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution, autorisent M. le Président à solliciter auprès des partenaires institutionnels toute participation financière au projet notamment le FEDER et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et autorisent M. le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

## **Délibération 2020\_02\_07\_10B Convention Ilot@ge, SIEL-TE Loire - Commune de Châteauneuf**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la Convention SIEL-TE Loire / Commune de Châteauneuf pour le suivi de la maintenance, la valorisation avec le développement de nouvelles applications et l'activité de démonstration, autorisent M. le 1er Vice-Président à finaliser cette Convention et à la signer, ainsi qu'à signer toutes pièces à intervenir.

## **Délibération 2020\_02\_07\_11B Convention IMMOBOIS, SIEL-TE Loire - Commune de Châteauneuf APPROUVE la Convention Immobois**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent M. le 1er Vice-Président à finaliser cette Convention et à la signer, ainsi qu'à signer toutes pièces à intervenir.

## **Délibération 2020\_02\_07\_12B Réponse à un appel à projet européen dans le cadre du programme horizon 2020**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent la candidature du SIEL-TE à l'appel à projet « LC-SC3-ES-3-2018-2020 : Systèmes d'énergie locale intégrée (îlots énergétiques) » ; et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

## **Délibération 2020\_02\_07\_13B SIEL-TE : Participation de SEM SOLEIL au capital du projet de méthanisation CAP VERT BIOENERGIE**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent la participation de SEM SOLEIL à hauteur de 20% (500 000 euros maximum) au capital du projet CAP VERT BIOENERGIE MONTBRISON.

## **Délibération 2020\_02\_07\_14B Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Responsable service communication**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le principe que le poste sus-visé peut-être occupé par un agent contractuel en vertu du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisent l'inscription au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

## **Délibération 2020\_02\_07\_15B Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Responsable adjoint service transition énergétique**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le principe que le poste sus-visé peut-être occupé par un agent contractuel en vertu du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisent l'inscription au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.